

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 14 juin 2010 à 19:30 heures, en la salle des délibérations régulières du Conseil située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. DOMINIQUE CÔTÉ
LES CONSEILLERS : M. MAGELLA DUCHESNE
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. FERNAND BOUCHARD

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENTS : M. BERTHOLD TREMBLAY
M. MARC-ANTOINE FORTIN

Assistent également à l'assemblée M. GILLES BOUDREAU, Secrétaire-trésorier, et M. CARL BOUCHARD, secrétaire-trésorier adjoint.

1.- **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

153.06.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement que les membres du Conseil municipal renoncent à l'avis de convocation pour cette assemblée et accepte l'ordre du jour tel que présenté.

2.- **ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR LE PROJET COMMUN D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE, LOT 700 . RE: RÈGLEMENT 310-09**

Une seule soumission fut reçue concernant le lot 700 de notre projet commun d'alimentation en eau potable, à savoir :

NOM	PRIX
1. Terrassement Jocelyn Fortin Enr.	1 675 093.24 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions faite par Roche ltée, Groupe-conseils;

CONSIDÉRANT la recommandation qui nous est faite quant au choix de cette soumission, soit, d'accorder le contrat au seul soumissionnaire conforme tout en maintenant les items 2.1 et 2.6 à 0 \$;

154.06.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'accorder le contrat pour le lot 700 de notre projet commun d'alimentation en eau au seul soumissionnaire conforme soit, Terrassement Jocelyn Fortin enr., au montant de 1 675 093.24 \$, taxes incluses, selon la recommandation de Roche ltée, Groupe-conseils.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier.

3.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucun contribuable n'est présent.

4.- LEVÉE DE LA SÉANCE

155.06.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

IL EST 19:45 HEURES

LE MAIRE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES BOUDREULT